



POURQUOI ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Le Service Civique représente un bénéfice pour tous

- **Pour les jeunes de votre territoire**
Le Service Civique favorise leur engagement citoyen et renforce votre politique en faveur de la jeunesse.
- **Pour votre collectivité**
Le Service Civique permet d'expérimenter des projets d'innovation sociale, d'amplifier vos actions et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.
- **Pour l'ensemble des habitants**
Tous peuvent ainsi bénéficier d'actions de cohésion sociale et d'une nouvelle proximité avec les services publics.

COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

Une démarche simple en 3 étapes avec un accompagnement dédié par votre référent territorial de Service Civique

1. Concevoir votre projet d'accueil

Définissez la mission de Service Civique avec le service jeunesse de votre collectivité. Des exemples de missions sont disponibles dans le guide pratique pour les collectivités territoriales.

2. Prévoir les démarches administratives pour accueillir un volontaire

Consultez le site service-civique.gouv.fr. Pour obtenir votre agrément, déposez votre dossier d'agrément auprès de votre référent territorial de Service Civique de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

3. Mobiliser les 16-25 ans

Pour favoriser leur engagement citoyen au sein de votre collectivité, diffusez vos offres de missions sur le site service-civique.gouv.fr et auprès des relais jeunesse de votre territoire.

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST AUSSI POUR MA COLLECTIVITÉ

Commune, intercommunalité, département, région...

Vous souhaitez faire appel à des jeunes dans votre collectivité et développer le Service Civique sur votre territoire ?

Pour concrétiser votre projet d'accueil, vous avez 2 possibilités :

- Demander votre agrément pour accueillir des volontaires ;
- Vous rapprocher d'une association déjà agréée au titre du Service Civique, pour qu'elle mette à votre disposition des volontaires sur des missions définies ensemble.

Découvrez sur le site

- **Le guide pratique** « *Collectivités territoriales, Accueillir des jeunes en Service Civique* » avec les démarches pour concevoir votre projet d'accueil et des exemples de missions.
- **Les coordonnées de vos référents territoriaux**
- **La demande d'agrément** pour préparer votre dossier dès maintenant.

service-civique.gouv.fr/page/collectivites-territoriales

DES MILLIERS DE JEUNES VOUS ATTENDENT SUR
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#FAITESLESAUT



Conception/Réalisation : Publicis Consultants - Photo couverture : © Yves Gellir / Photos intérieur : © SIPA



COMMUNES,
INTERCOMMUNALITÉS,
DÉPARTEMENTS,
RÉGIONS...

**L'ENGAGEMENT DES JEUNES
POUR LA COLLECTIVITÉ**

*faites
le
SAUT*



LE SERVICE CIVIQUE

Une expérience unique

C'est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Seule la motivation compte

Indemnisée et sans condition de diplôme, la mission de Service Civique peut se réaliser en France ou à l'étranger, dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation :

-  Culture et Loisirs
-  Éducation pour tous
-  Environnement
-  Solidarité
-  Sport
-  Intervention d'urgence en cas de crise
-  Mémoire et citoyenneté
-  Santé
-  Développement international et action humanitaire

UN CONTRAT SPÉCIFIQUE

- La mission de Service Civique s'effectue sur 24h hebdomadaires minimum.
- Le volontaire est indemnisé 573,65€ net par mois, 467,34€ sont pris en charge par l'État et 106,31€ par la structure d'accueil ; **un coût maîtrisé pour la collectivité.**
- Le volontaire signe un contrat d'engagement avec sa structure d'accueil et entretient un lien de coopération, défini par le Code du service national, avec la collectivité qui l'accueille.
- Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec un tuteur choisi au sein de votre collectivité.
- Le volontaire participe à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) théorique et une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1), prises en charge par l'État.

Le Service Civique favorise le « vivre ensemble » dans votre territoire, le rapprochement des citoyens, les liens intergénérationnels... Il bénéficie à toute la société.

DES AVANTAGES POUR LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Pendant leur mission

- Un accompagnement complet avec : une Formation Civique et Citoyenne (FCC), une formation aux Premiers Secours (PSC1), et un tuteur dédié.
- La carte du Service Civique pour bénéficier d'avantages dédiés aux volontaires.
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés, cumulables avec l'indemnité mensuelle des volontaires.
- Une protection sociale complète, prise en charge par l'État.

Après leur mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir leur engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat...
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant la durée de leur mission.



Accueillir des jeunes volontaires dans notre collectivité nous permet d'avoir un regard extérieur sur les services que nous proposons à la population, et ainsi d'améliorer le service rendu. Cela nous donne également l'occasion de pouvoir aider notre jeunesse à s'intégrer dans notre société et de trouver sa place dans son environnement.

Une communauté d'agglomérations de 124 000 habitants



L'implication et la motivation des jeunes participent à soutenir la dynamique dans les équipes d'agents titulaires en place, qui doivent penser leurs pratiques pour les transmettre aux jeunes en mission.

Une commune de 8 000 habitants

LE SERVICE CIVIQUE EN COLLECTIVITÉ

La ville de Biarritz

Des missions de sensibilisation à l'environnement et à la santé se sont déroulées sur les plages durant tout l'été. Des volontaires sont allés à la rencontre des familles et des touristes pour les sensibiliser à la gestion des déchets.

La communauté d'agglomération de Vitré Communauté

Des actions de solidarité intergénérationnelle ont été imaginées avec les bibliothèques. Les volontaires rendent visite à des personnes âgées et isolées pour leur porter des livres. Ils mettent également en place des animations autour du livre réunissant enfants et personnes âgées.

Le département de l'Eure

Des actions ont été proposées pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Elles visent à sensibiliser les commerçants et à les accompagner dans la création de partenariats avec des associations caritatives locales : récupération de fruits et légumes destinés à être jetés, préparation et distribution de repas aux habitants.